

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D057/2019

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le 22 novembre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein des locaux de la Maison de l'Enfance - 17 rue du Pont-aux-Chèvres – 27170 Beaumont-le-Roger, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 15 novembre 2019

Nombre de membres	Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, Mme ANTOMPIETRI, Mm BINET, M. DELAMARE, M. DU MESNIL-ADELÉE, Mme JORISSEN, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, M. PENVEN, Mme TERRASSE, Mme VATINEL, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VANDERHOEVEN Étaient absents : M. ARNAUD, Mme BLOTIERRE, Mme ERARD, M. GRIHAULT, M. GUÉNIER, M. PALADE, M. PERDRIEL,
En exercice : 21	
Présents : 12	
Votants : 15	

Pouvoirs : M. ARNAUD a donné pouvoir à M. ROUSSELIN ; M. GUÉNIER a donné pouvoir à M. MALARGÉ ; Mme VANDERHOEVEN a donné pouvoir à Mme VATINEL

Secrétaire de séance : Mme Brigitte BINET

Objet : Finances – Budget Principal M14 - Décision modificative n°3

Monsieur le Président rappelle que l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à l'activité du service doit figurer sur un document unique. Cependant, le budget primitif peut être modifié au cours de l'exercice par décisions budgétaires.

Le budget primitif étant un document prévisionnel, il peut être nécessaire d'ajuster en cours d'année ces prévisions. Ces corrections s'effectuent dans le cadre de décisions modificatives tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et à l'équilibre du budget.

Ainsi, par délibération D048/2019 du conseil d'administration du 20 septembre dernier, il a été acté l'augmentation de la participation financière à la Mission Locale de l'Ouest de l'Eure (MILOE). Cette décision nécessite d'ajouter des crédits à l'article 65378 – *subvention autre organisme* pour 3 376€ déduits sur l'article 678 – *autres charges exceptionnelles*.

Par ailleurs, le contrôle des versements issus de la Caisse d'Allocations Familiales a fait apparaître que deux sommes ont été encaissées à tort sur le budget principal de l'Intercom. Ces deux subventions seront remboursées au C.I.A.S. pour un montant total de 5 984€ à l'article 7788 – *produits exceptionnels*.

Enfin, il est également nécessaire d'ajouter des crédits au chapitre 012 – *charges de personnel*. Pour ce faire, des articles du chapitre 011 – *charges à caractère général* sont diminués pour un montant de 44 000€.

Aussi, vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Budget Primitif adopté le 29 mars 2019 ;

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

↳ Adopte la décision modificative N°3 du Budget Principal M14 du C.I.A.S. présentée comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6156-520 : Maintenance	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6188-520 : Autres frais divers	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6247-520 : Transports collectifs	26 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	44 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64111-520 : Rémunération principale	0.00 €	5 984.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131-520 : Rémunérations	0.00 €	41 304.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6475-520 : Médecine du travail, pharmacie	0.00 €	2 696.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	49 984.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65738-020 : Autres organismes publics	0.00 €	3 376.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	3 376.00 €	0.00 €	0.00 €
D678-523 : Autres charges exceptionnelles	3 376.00 €	000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	3 376.00 €	000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7788-520 : Produits exceptionnels divers	0.00 €	000.00 €	0.00 €	5 984.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	000.00 €	0.00 €	5 984.00 €
Total FONCTIONNEMENT	47 376.00 €	53 360.00 €	0.00 €	5 984.00 €
Total Général		5 984.00 €		5 984.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20191122-19D057-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2019